

## **PROCÈS-VERBAL DU 23 FÉVRIER 2021**

Le vingt-trois février deux mille vingt-et-un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Madame Line MÉODE, Maire

**PRÉSENTS** : Mme MÉODE – M. TALLEUX – Mme KREUTZER – M. DOMINÉ – Mme BAILLIEUL – M. LÉTARD – Mme BRODU – M. CRENN – Mme LE CORVIC – M. RINCHET-GIROLLET – Mme VAULOUP – M. BAREILLE – Mme BOUGRAUD – M. DELEUSE – Mme DANIEL – M. BRISOU

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme RATIER (pouvoir donné à M. LÉTARD), M. DAVID (pouvoir donné à Mme LE CORVIC), Mme LUGOL

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Murielle DANIEL

### **I. LOCAL COMMERCIAL AU CLOS MARCHAND : CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la cession du fonds de commerce de l'épicerie sise 15 rue des Marchands à Vérines en date du 26 février 2021. Elle précise que le nouveau gérant est la société SNC LES 3F.

Un état des lieux devra être effectué au moment de la cession.

Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à VERINES (17540), 15 rue des Marchands, où le fonds est exploité, fait partie des éléments incorporels du fonds de commerce. Le bail arrivant à échéance en 2023, il convient d'accorder au nouveau gérant un renouvellement du bail commercial pour une durée de 9 ans.

Le Conseil municipal se réserve la possibilité de réviser le montant du loyer à une date ultérieure.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **accepte** la cession du fonds de commerce en date du 26 février 2021,
- **accepte** le renouvellement du bail commercial pour une durée de 9 années,
- **autorise** Madame le Maire ou son premier adjoint, Monsieur Pierre-Marie TALLEUX, à signer tous documents relatifs à cette affaire

*Une délibération DCM-2021-02/14 est prise en ce sens.*

**Fin de la séance : 19 h 00**

Le Maire,  
Line MÉODE